

Année scolaire 2020-2021
4^e année

Païement du matériel didactique périssable

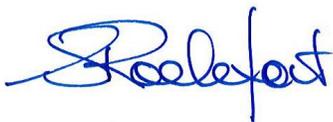
Lors de la première semaine d'école, vous recevrez une feuille concernant les frais scolaires à payer à l'école pour l'achat du matériel périssable. **Le 1^{er} ou le 2 septembre 2020, vous devrez vous présenter à l'école entre 13 h et 19 h pour payer le montant qui sera indiqué.**

Articles de l'élève fournis par les parents

- 2 bâtons de colle (ex. : Pritt ou Lepage)*
- 1 paire de ciseaux
- 6 gommes à effacer blanches
- 4 stylos bleus
- 4 stylos rouges
- 24 crayons à mine noire HB (important)
- 2 surligneur jaune
- 2 surligneur orange
- 12 crayons à colorier en bois
- 12 crayons feutres
- 1 règle transparente graduée de 30 centimètres avec les coins droits
- 8 cahiers « Canada »
- 1 paquet de 100 feuilles mobiles
- 4 cahiers « Canada » quadrillé *carreaux de 1 cm*
- 10 duo-tangs **en plastique de diverses couleurs avec pochettes et 3 attaches en métal**
- 1 sac en tissu pour l'éducation physique

*** IMPORTANT : Bien identifier tous les articles au nom de l'enfant ***

- *N.B. : Nous vous suggérons certaines marques afin d'avoir le meilleur rapport qualité/prix.
- Les demandes spécifiques visent essentiellement à assurer le bon fonctionnement de la classe. Ex. : les couleurs de duo-tang.
- Conformément à la politique relative aux contributions financières des parents de la CSDM, l'école valorise la récupération du matériel scolaire dans la mesure du possible.



Stéphane Rochefort
Directeur

Les titulaires du 4^e année

